



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités : Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée. Toute demande de réservation implique l'acceptation du règlement intérieur de l'établissement et il est demandé à chaque client de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Chaque client est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, appareils électroniques...). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client. Tout client doit être obligatoirement assuré en responsabilité civile.

Tout personne devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit se présenter au préalable au responsable du bureau d'accueil afin de faire les formalités nécessaires. Lors du séjour, aucun mineur ne sera accepté sans la présence du responsable majeur (parent, tuteur...)

Chaque visiteur est tenu de se présenter à l'accueil. Si le visiteur passe plus de + 2 heures sur le site, il devra s'acquitter de la redevance visiteur pour l'utilisation de l'ensemble des installations du camping sauf celle de l'espace aquatique, qui est réservé exclusivement aux clients séjournant sur le site. Le visiteur se doit de respecter l'ensemble des éléments du règlement intérieur de l'établissement et devront laisser leur véhicule à l'extérieur du site sur le parking privé (gratuit).

Réservation : La réservation sera effective uniquement après l'accord du camping et après la réception de l'acompte de 40%, la réception du contrat de location et des conditions générales signés.

Après la réservation, le client peut demander la modification de son séjour (date, type d'hébergement...) uniquement sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

Le camping étudie chaque réservation dans l'ordre où celles-ci ont été effectuées. Cela implique que l'établissement puisse proposer plusieurs dates ou modèles d'hébergements, entraînant dans certains cas un changement de tarif. Si aucune solution proposée par le camping ne convient au client, ce dernier est libre de retirer sa demande sans frais.

En fonction de ses disponibilités et de son planning, le camping se réserve le droit de modifier jusqu'au jour de l'arrivée le numéro d'emplacement et/ou du mobil home. Le camping se réserve le droit de surclasser le locataire pour des raisons d'organisation de planning.

Accueil de groupe : Toute réservation émanant d'un groupe (accueil de plus de 4 personnes et n'appartenant pas à une même famille), vous devez contacter impérativement par téléphone, par e-mail le responsable du camping. Ce dernier se réserve le droit d'étudier la demande avant l'acceptation ou son refus.

Location emplacement : L'emplacement sera disponible à partir de 15h le jour de l'arrivée et devra être libéré au plus tard à 12h le jour du départ. Tout dépassement de ces horaires pourra entraîner le paiement d'une journée supplémentaire après l'accord de la direction.

Le solde du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée par carte bancaire, espèces, chèque ou chèques vacances. Les journées et personnes supplémentaires (ainsi que les visiteurs de + 2 heures) seront à régulariser au fur et à mesure du séjour.

Le camping se réserve le droit de refuser l'accès du camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants à la capacité d'accueil de la parcelle réservée.

Sur la parcelle réservée, un seul véhicule est autorisé, tous autres véhicules devront être stationnés sur le parking privé extérieur mis à disposition gratuitement.

Location mobil home : Le mobil home sera mis à disposition à partir de 16h le jour de l'arrivée et devra être libéré au plus tard à 10h le jour du départ.

Préalablement, l'état des lieux d'entrée sera réalisé par le personnel habilitée par le camping, et remis en main propre au client le jour de son arrivée. Ce dernier aura 24h pour contester l'état des lieux. Passé ce délai, il sera considéré que le client accepte l'état des lieux. Le jour du départ, l'état des lieux de sortie sera réalisé **sur rendez-vous** (pris le jour de l'arrivée). En cas de dépassement de ces horaires, une journée supplémentaire pourra être facturée et uniquement après accord de la direction.

Le mobil home est loué pour un nombre de personne indiqué au contrat. Toute modification du nombre de personne au contrat devra être indiqué impérativement au responsable du camping par écrit. Si ce n'est pas le cas, le gérant pourra rompre le contrat de location sans dédommagement possible.

Un seul véhicule est autorisé sur la parcelle, les autres véhicules devront stationner à l'extérieur sur le parking privé du camping (gratuit). L'établissement se donne le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Tarifs : la location comprend l'hébergement pour le nombre de personnes indiqué (un bébé compte comme une personne), la fourniture électrique et de gaz, l'accès à la piscine et aux installations du camping (hors sanitaires communs qui sont dédiés aux campeurs).

Les tarifs ne comprennent pas les frais de dossier, la taxe de séjour, les suppléments tels que l'assurance annulation, les animaux, la location de draps, forfait ménage, les cautions...

Pour la location d'emplacement de parcelle, le tarif comprend l'utilisation des installations du camping (sanitaires, terrain de pétanques...) y compris la piscine.
Cautions : Pour la location de mobil home, deux cautions (400€ et 70€) vous seront demandées le jour de l'arrivée soit, par carte bancaire (montant bloqué par autorisation) par chèque ou en espèces. Ces sommes seront bloquées et non encaissées le temps de votre séjour. Ces dépôts permettent de couvrir toute dégradation du bien et garantir la propreté du mobil home. En cas de dégradation du mobil home, la caution de 400€ sera bloqué le temps de réaliser les devis nécessaires. Si, le coût des dégâts est supérieur à la caution, le client s'engage à parfaire la somme jusqu'au montant des dommages.

Pour la location de parcelle, une caution de 48€ vous sera demandé pour le badge de la barrière automatique. Elle devra être rendue à l'accueil le jour du départ et ceux avant 12h.

Règlement du séjour : Le séjour devra être soldé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée du client par carte bancaire, espèces, chèque bancaire ou chèques vacances. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit en totalité ou une partie du séjour). Sauf en cas de force majeure et de cas fortuit, comme indiqué à l'article 1218 du Code civil.

Retard : En cas de retard pour votre arrivée, nous vous prions de nous avertir par courrier ou par e-mail. En cas d'absence de message écrit (ou mail) du client précisant qu'il a dû différer la date de son séjour, l'emplacement/la location devient vacant au bout de 24h après l'arrivée mentionnée au contrat de location et le règlement intégral sera exigé (sauf en cas de force majeure et cas fortuit – code civil 1218).

Annulation : Toute annulation devra être notifiée par courrier ou par e-mail, la date de réception déterminant la date d'annulation

En cas de non-souscription d'assurance annulation, il vous sera retenu en sus des frais de réservations :

- Plus de 30 jours avant l'arrivée, une somme forfaitaire de 50€
- Entre 30 et 15 jours avant l'arrivée : 70% du montant du séjour
- Moins de 15 jours avant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour

En cas d'annulation du séjour par le camping, le client sera remboursé de la totalité des acomptes versés. Le camping sera au surplus redevable auprès du client d'une indemnité calculée selon les mêmes modalités que celles applicables en cas d'annulation par le client.

Une assurance annulation et interruption vous est proposée en option (Campez-couvert). Lors de la souscription de l'assurance (2.7% du montant du séjour) sera à régler avec l'acompte. La prime d'assurance devra être réglée intégralement à la réservation du séjour et non remboursable. En cas de sinistre, la compagnie d'assurance devra être informée dans les 10 jours suivants. Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur <http://www.campez-couvert.com>

Animaux :

Les chiens de catégories 1 & 2 sont strictement interdits sur le site. Le jour de l'arrivée, le propriétaire de l'animal devra présenter impérativement le carnet de vaccination. Si ce n'est pas le cas, le responsable de camping peut refuser l'animal. Il doit être tenu en laisse, les déjections doivent être ramassées et ne pas déranger son voisinage par les aboiements.

Les chats : Les propriétaires doivent prendre les dispositions pour rendre le mobil home sans odeur lié à la caisse à chat, sous peine d'appliquer un forfait nettoyage (désinfection l'hébergement) pour ne pas impacter la location suivante.

Il est strictement interdit de laisser les animaux dans les locations ou sur l'emplacement **seuls**

Extrait de règlement intérieur :

Piscine : Les enfants de moins de 12 ans doivent être impérativement accompagnés d'un adulte. La piscine est exclusivement réservée à notre clientèle, les visiteurs à la journée ne sont pas admis à la piscine. Les shorts de bain sont strictement interdits dans l'espace aquatique, le port du maillot de bain est obligatoire. Il est strictement de fumer, de boire et de manger dans l'enceinte de la piscine sous peine d'exclusion de l'espace aquatique.

Silence : La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et strictement interdite de 22h à 8h du matin la barrière automatique est fermée entre ces horaires) A partir de 22h, il est obligatoire de respecter le droit au repos de ses voisins.

Si la direction est obligée d'intervenir sur parcelle, elle se donne le droit d'exclure le client sans dédommagement.

Médiation de la consommation : Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif peut être joint soit par voie électronique www.medicys.fr soit par voie postale à MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers des huissiers de justice, 73 boulevard de Clichy 75009 Paris. En application de l'article R631-3 du code de la consommation « Le consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable ».